

27 mar 2015 -17:13

Appartient à Conseil des ministres du 27 mars 2015

Dispositions diverses en ce qui concerne certains membres du personnel de la police intégrée

Sur proposition du ministre des Pensions Daniel Bacquelaine, le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi modifiant la loi du 28 décembre 2011 portant des dispositions diverses, en ce qui concerne certains membres du personnel de la police intégrée.

L'avant-projet vise à intégrer dans la loi du 28 décembre 2011 portant des dispositions diverses un article 88/1 qui règle la situation en matière de pension de certains policiers.

L'avant-projet de loi sera soumis à l'avis du Conseil d'Etat et ensuite au groupe de travail de coordination de la politique concernée.

avant-projet de loi modifiant la loi du 28 décembre 2011 portant des dispositions diverses, en ce qui concerne certains membres du personnel de la police intégrée

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Daniel Bacquelaine, ministre des Pensions
Egmont 1
Rue des Petits Carmes 15
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 501 38 55
<https://www.bacquelaine.belgium.be>

Koen Peumans
Porte-parole
+32 473 81 11 06
koen.peumans@bacquelaine.fed.be